

Club de Défense des Animaux Paris 12



Familles d'accueil

Association loi 1901 d'assistance aux chats abandonnés, qui recueille et fait adopter des chats (Paris et proche banlieue).
Créée en 1979 et reconnue d'intérêt général.

Maison de la vie Associative et Citoyenne 12ème - CDA boîte N°11
181, avenue Daumesnil - 75012 Paris

 cda-paris12.com / @ contact@cda-paris12.com



cda12



cda12/officiel

Vous avez accepté d'être famille d'accueil pour le CDA et **nous vous en remercions !**

Vous permettez ainsi à un animal **de se rétablir, de reprendre confiance, d'être respecté et aimé et de pouvoir être adopté dans les meilleures conditions possibles.**

En signant la convention famille d'accueil, vous avez pris la responsabilité d'accueillir un animal jusqu'à son adoption et **certaines démarches** vous seront demandées. Vous trouverez dans ce livret quelques éléments concernant l'association ainsi que des conseils.

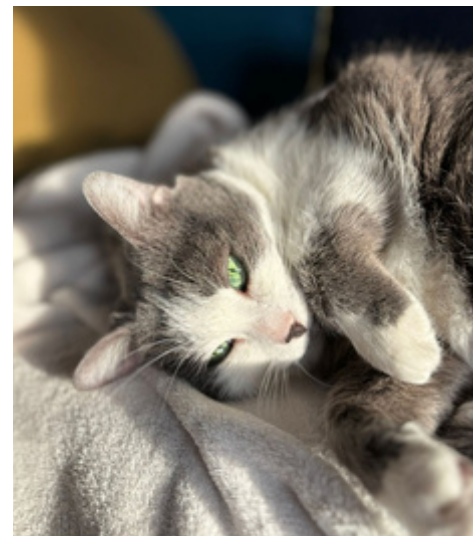
Nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre **assurance habitation** pour savoir si votre contrat couvre les éventuels dégâts causés par les chats (certaines le font, d'autres non). Dans tous les cas, il est recommandé les premiers jours de **recouvrir les meubles sensibles** au cas où (type couverture pour le canapé ou alèses imperméables pour le matelas) et de ranger tout objet qui pourrait se casser.

Enfin, nous demandons aux familles d'accueil de **répondre rapidement aux chargé(e)s d'adoption dès qu'une visite peut avoir lieu pour une adoption.**

ACCUEIL DE L'ANIMAL CHEZ VOUS

Le laisser être en confiance durant quelques jours pour ensuite le photographier. **La photographie de l'animal est le premier lien avec son futur adoptant d'où l'importance de belles photos le mettant en valeur.**

- Si vous disposez d'un appareil photo numérique ou d'un smartphone, il faudra envoyer plusieurs photos et une petite vidéo à votre chargée d'adoption dès qu'il est prêt à être adopté, afin que tout cela puisse être mis sur le site de l'association.
- Si vous ne disposez pas d'appareil numérique, une bénévole passera chez vous pour le photographier.



Ne restez pas seul(e) avec vos questions ou interrogations si vous avez un souci ou une incompréhension. Contactez votre chargée d'adoption, car parfois il suffit d'un simple changement de marque de litière, d'un grattoir ou l'installation d'un diffuseur Feliway pour que tout se passe bien.

Prévenez bien en amont la chargée d'adoption de **vos congés**. Nous vous demanderons de voir avec votre entourage si une solution de garde est possible – autrement, nous verrons avec nos autres familles d'accueil pour prendre le relais en votre absence.

SANTÉ DE L'ANIMAL

En règle générale, un animal qui entre au CDA est identifié par puce électronique, vermifugé et testé FIV/Felv. Il reçoit sa primo-vaccination typhus/ coryza et, si adulte, est stérilisé.

Lors de l'accueil de l'animal, le ou la responsable de son adoption (votre référent) vous a remis son carnet de santé ainsi que des bons vétérinaires pour effectuer la suite des soins ou actes tels que le rappel des vaccins etc., et à défaut enverra les bons vétérinaires nécessaires au fur et à mesure. **Tous les frais vétérinaires sont pris en charge par l'association.**

LES VÉTÉRINAIRES PARTENAIRES

L'association travaille avec plus d'une trentaine de cliniques vétérinaires à Paris et en proche banlieue et bénéficie dans ce cadre de certains tarifs. C'est la raison pour laquelle nous faisons appel uniquement à ces derniers. Sur le "bon vétérinaire", envoyé par la chargée d'adoption, la clinique sera indiquée, ainsi que les prestations à effectuer sur le chat.

A vous de prendre rendez-vous directement pour les actes indiqués sur le bon uniquement, tels que les rappels de vaccins (veillez à ne pas dépasser la date indiquée, sinon ces derniers seront à votre charge financière) ou la stérilisation.



Il peut y avoir une urgence à laquelle vous devrez faire face en-dehors des horaires de clinique, à savoir la nuit ou le dimanche. Dans ce cas, prévenez par sms votre chargée d'adoption, appelez une structure d'urgence comme Vet in Paris (75011), UCVET (75020) ou le CHV de Fregis (Gentilly). Dans ces cas exceptionnels, pas de bon vétérinaire, c'est vous qui avancez les frais de prise en charge, que nous vous remboursons dès le lendemain sur présentation de la facture. **L'important étant de gérer l'urgence au plus vite.**

DU CÔTÉ ALIMENTAIRE

Les frais de nourriture thérapeutique et pour chatons de moins de 6 mois sont remboursés.

A noter que la nourriture devra être commandée en ligne uniquement sur les sites indiqués par votre chargée d'adoption (quantité raisonnable de 1,5kg à 3,5kg grand maximum). Les factures sont à envoyer avec votre RIB à votre chargée d'adoption et à envoyer au fur et à mesure et non de manière groupée.

Pour les autres chats sans souci de santé, la nourriture est à la charge des familles d'accueil, comme dans d'autres associations. Une exception sera faite pour les familles d'accueil bénéficiant de prestations sociales. Pour celles et ceux qui le souhaitent, nous fournissons **un reçu fiscal à condition que la nourriture soit commandée via Place des Vétos ou Chronovet (à partir de 60 euros de facture).**



LE CDA 12

L'association a été reconnue d'intérêt général en 1990. Cette reconnaissance lui permet de délivrer des reçus fiscaux à ses adhérents et donateurs.

Les actions menées par le CDA tournent principalement autour des axes suivants :

- Recueillir, soigner et faire adopter les animaux (principalement des chats) abandonnés ou maltraités.
- Aider les personnes en difficulté (personnes âgées, handicapées, sans domicile fixe) pour leur permettre de garder auprès d'eux leur animal (aide alimentaire, entre autres).
- Prise en charge des stérilisations de chattes errantes, selon les moyens financiers dont dispose le CDA.

Nos ressources proviennent des dons, de la cotisation des adhérents, des adoptions et des événements ponctuels (vente d'objets, calendriers, magnets, marque-pages, jouets déposés chez quelques vétérinaires partenaires, etc.). **L'association ne touche aucune subvention.**

L'adhésion à notre association des familles d'accueil n'est pas obligatoire mais encouragée. Rendez-vous sur notre site internet, rubrique "Nous soutenir, Adhésions". Tarif unique de 30€. Merci d'avance !



ADOPTION



Les **chargées d'adoption bénévoles se chargent de réceptionner les demandes d'adoption (mails et appels téléphoniques)** des potentiels adoptants. Des visites seront organisées **chez vous** selon vos disponibilités (compter 1h environ). Les chargées d'adoption **sont seules responsables du choix des adoptants**, mais peuvent solliciter votre avis au préalable.

Si vous souhaitez adopter un chat qui est en accueil chez vous, ou que quelqu'un de votre entourage est intéressé, parlez-en avec votre chargée d'adoption. Si toutes les conditions sont réunies, il peut être envisageable de procéder à l'adoption. **La participation financière demandée sera dans tous les cas de 230€.**



RÉSEAUX SOCIAUX

Inscrivez-vous à notre **groupe Facebook dédié aux familles d'accueil** "CDA 12 – Groupe Famille d'Accueil & Bénévoles", rejoignez notre **groupe Whatsapp** dédié aux familles d'accueil et recevez notre **newsletter** gratuite sur notre site, rubrique Actualités, pour avoir des nouvelles exclusives trois fois par an de notre association.